

**PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU 12 FEVRIER 2008**

Nombre de membres en exercice : 34 titulaires et 34 suppléants

Présents : 18 titulaires et 2 suppléants

Les membres du Conseil ont été valablement convoqués le 17 janvier 2008, pour se réunir le 12 février 2008 à 18h30, dans la salle de conférence de l'Espace Marcel Noyer à St Maurice l'Exil.

Etaient présents : Gérard BANCHET ; Christian TROUILLER ; Agnès REBOUX ; Bruno JURY ; Patrick GAGNAIRE ; Isidore POLO (S) ; Gilles BOURGUIGNON ; Pierre LANGLAIS ; Daniel CACHET ; Jean-Louis GUERRY ; Nadine TRONCIA ; Patrick BARRAUD ; Alain ANDRIEUX ; Daniel RIGAUD ; Francis CHARVET ; Michel FREYCENON (S) ; Hubert DUMAS ; André ROUSSELET ; Marc DELEIGUE.

Etaient excusés : Gabriel MONTCHARMONT ; Michèle SEEMANN ; Thierry KOVACS ; Michèle DESESTRET ; Jean-Pierre RIOULT ; Jean-Claude JARS ; Jacques REMILLER ; Jean-Marie WENGER ; Géraldine EYRAUD ; Jacky CROUAIL ; Manuel BELMONTE ; Serge MALFOIS ; Michèle PEREZ ; Jacques CARCEL ; Maurice LAFUMA ; Gérard ORIOL ; Jean-Pierre OLMOS ;

Etaient également présents : René TEREYGEOL ; Cédric LE JEUNE ; Nelly LIOGIER ; Stéphanie LABOURÉ

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Monsieur Patrick GAGNAIRE, Président, ouvre la séance.

1- APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU PRESENT COMITE

L'ordre du jour de ce Conseil n'ayant suscité aucune observation, il a été adopté à l'unanimité.

2- ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 19 DECEMBRE 2007

Le Procès-verbal de la séance du Conseil Syndical du 19 décembre 2007 n'ayant suscité aucune observation, il a été adopté à l'unanimité.

3- FINANCE :

• **Délibération fixant la cotisation 2008 des communes et EPCI adhérents au SMRR**

Le Budget Primitif 2008 étant quasiment le même que celui de l'année 2007, il est décidé de maintenir la cotisation des membres adhérents au SCOT des Rives du Rhône à 1,60 Euros par habitant de la collectivité pour cette année. En fonction des besoins des années à venir, la cotisation pourrait être augmentée en 2009 ou 2010 à hauteur de 1,80€ par habitant.

• **Budget Primitif 2008**

Le comité a pris acte du DOB le 19 décembre 2007 donc le Budget Primitif doit être voté avant le 19 février 2008.

Le Budget Primitif est proposé a minima car l'excédent de fonctionnement prévisionnel 2007 s'élèvera à environ 400 000 €, qui repris en Décision Modificative permettra le financement d'éventuelles dépenses nouvelles.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap 011	Charges à caractère général	79 200
Chap 012	Charges de personnel et frais assimilés	130 000
Chap 65	Autres charges de gestion courante	13 000
Chap 67	Charges exceptionnelles	5 100
Chap 042	Opération ordre transfert entre sections	30 000
	TOTAL	257 300

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap 013	Atténuation de charges	100
Chap 74	Dotations et participations	257 000
Chap 77	Produits exceptionnels	200
	TOTAL	257 300

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT

Chap 20	Immobilisations incorporelles	80 000
Chap 21	Immobilisations corporelles	3 000
	TOTAL	83 000

RECETTES INVESTISSEMENT

Chap 040	Opérations ordre transfert entre sections	30 000
Chap 10	Dotations, fonds divers et réserves	3 000
Chap 13	Convention marché Loire/Rhône	50 000
	TOTAL	83 000

4- RAPPORT D'ACTIVITE 2007

Le rapport d'activités 2007 est présenté et ne suscite aucune remarque.

Le Président est par conséquent autorisé à le transmettre aux intercommunalités membres et à la commune isolée afin qu'il soit présenté en Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.